



Assemblée générale

Distr. limitée
19 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Sixième Commission

Organisation des travaux

Note du Secrétariat

1. Compte tenu des résolutions [1898 \(XVIII\)](#) et [32/71](#) de l'Assemblée générale, datées respectivement du 11 novembre 1963 et du 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée, et afin de faciliter l'organisation des travaux de la Sixième Commission, le Secrétariat tient à porter à l'attention de cette dernière les informations suivantes.

Questions renvoyées à la Sixième Commission

2. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 31 questions à la Sixième Commission. La liste de ces questions, qui s'articule autour des rubriques correspondant aux priorités de l'Organisation, figure dans une note du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission, qui a été distribuée comme document de la Commission ([A/C.6/77/1](#)). L'attention de la Commission est appelée sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/77/250](#)) qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée à sa 3^e séance plénière.

Documentation relative aux questions renvoyées à la Sixième Commission

3. On trouvera dans le tableau ci-après une liste des documents de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale qui portent sur les questions renvoyées à la Sixième Commission. Il s'agit de rapports de commissions et de comités et de rapports que le Secrétaire général devra présenter en application de résolutions ou de décisions adoptées par l'Assemblée à des sessions antérieures, ainsi que de documents ayant été distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission¹

¹ Le numéro qui figure entre crochets après l'intitulé de chaque question est celui du point de l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session correspondant. La liste de documents a été établie sur la base des renseignements disponibles au 16 septembre 2022.



à la demande d'États Membres. Les représentants des délégations sont aussi invités à consulter le site Web de la Commission².

	<i>Date de publication prévue</i>
Élection des bureaux des grandes commissions [5]	Pas de documentation préliminaire
Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite [73]	
Rapport du Secrétaire général : compilation des décisions des juridictions internationales et autres organes internationaux (A/77/74)	Paru
Rapport du Secrétaire général : observations et renseignements communiqués par les États (A/77/198)	Paru
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [74]	
Rapport du Secrétaire général : application (A/77/225)	Paru
Rapport du Secrétaire général : politiques et procédures (A/77/237)	Paru
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-cinquième session [75]	
Rapport de la Commission (A/77/17)	Fin septembre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [76]	
Rapport du Secrétaire général (A/77/___)	Mi-octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-treizième session [77]	
Rapport de la Commission (A/77/10)	Paru
Crimes contre l'humanité [78]	Pas de documentation préliminaire
Protection diplomatique [79]	
Rapport du Secrétaire général : observations et informations reçues des gouvernements (A/77/261)	Paru
Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages [80]	
Rapport du Secrétaire général sur l'examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages (A/77/148)	Paru
Rapport du Secrétaire général : compilation de décisions de juridictions internationales et d'autres organes internationaux (A/77/147)	Paru

² <https://www.un.org/fr/ga/sixth/index.shtml>.

État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [81]

Rapport du Secrétaire général ([A/77/264](#)) Fin septembre

Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [82]

Rapport du Secrétaire général ([A/77/208](#)) Fin septembre

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [83]

Rapport du Secrétaire général sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ([A/77/303](#)) Fin septembre

Rapport du Comité spécial ([A/77/33](#)) Paru

L'état de droit aux niveaux national et international [84]

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit ([A/77/213](#)) Paru

Portée et application du principe de compétence universelle [85]

Rapport du Secrétaire général ([A/77/186](#)) Paru

Le droit des aquifères transfrontières [86]

Pas de documentation préliminaire

Mesures visant à éliminer le terrorisme international [112]

Rapport du Secrétaire général ([A/77/185](#)) Paru

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [124]

(adoption d'un programme de travail provisoire pour la soixante-dix-septième session) (résolutions [58/316](#) et [75/325](#) et décision [76/525](#)) Pas de documentation préliminaire

Planification des programmes [139]

Résolutions [58/269](#), [62/224](#), [63/247](#), [64/229](#), [65/244](#), [66/8](#), [66/294](#), [67/236](#), [69/17](#), [70/8](#), [71/6](#), [72/9](#), [73/269](#), [74/251](#), [75/243](#) et [76/236](#) de l'Assemblée générale

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante-deuxième session (31 mai-1^{er} juillet 2022) ([A/77/16](#)) Paru

Régime commun des Nations Unies [145]

Résolutions [3357 \(XXIX\)](#), [74/255 B](#), [75/245 B](#) et [76/240](#) de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général ([A/77/222](#)) Fin septembre

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [149]

Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ([A/77/___](#)) Fin septembre

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ([A/77/151](#)) Paru

	<i>Date de publication prévue</i>
Rapport du Conseil de justice interne (A/77/130)	Paru
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [168]	
Rapport du Comité (A/77/26)	Fin octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [169]	
Lettre datée du 2 mai 2011, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/141) (voir décisions 66/527, 67/525, 68/528, 69/527, 70/523, 71/524, 72/523, 73/534, 74/523, 75/529 et 76/527)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique [170]	
Lettre datée du 30 avril 2015, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/70/141) (voir décisions 70/524, 71/525, 72/524, 73/535, 74/524, 75/530 et 76/528)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties [171]	
Lettre datée du 10 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/70/142) (voir décisions 70/525, 71/526, 72/525, 73/536, 74/525, 75/531 et 76/529)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides [172]	
Note verbale datée du 11 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/194) (voir décisions 72/526, 73/537, 74/526, 75/532 et 76/530)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial [173]	
Note verbale datée du 12 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/195) (voir décisions 72/527, 73/538, 74/527, 75/533 et 76/531)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs [174]	
Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/74/291) (voir décisions 74/528, 75/534 et 76/532)	Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale [175]

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/292](#)) (voir décisions 74/529, 75/535 et 76/533) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie [176]

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants des pays suivants auprès de l'Organisation des Nations Unies : Chine, Cambodge, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Singapour et Viet Nam ([A/74/293](#)) (voir décisions 74/530, 75/536 et 76/534) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique [177]

Lettre datée du 8 juin 2022, adressée au Secrétaire général par les représentants des pays suivants auprès de l'Organisation des Nations Unies : Arabie saoudite, Bahreïn, Jordanie, Koweït, Maroc, Nigéria, Oman, Pakistan et Rwanda ([A/77/141](#)) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du traité de coopération amazonienne [178]

Lettre datée du 12 juillet 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/77/191](#)) Parue

Programme de travail

4. L'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose ce qui suit :

Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre de priorité des questions qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.

5. À sa 49^e séance plénière, le 9 décembre 2021, conformément à sa résolution [75/325](#) relative aux nouvelles mesures pour la revitalisation de ses travaux et sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté la décision 76/525, dans laquelle figure le programme de travail provisoire de la Commission pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée.

6. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, sur la recommandation du Bureau (voir [A/77/250](#)), l'Assemblée générale a fixé au 18 novembre 2022 la date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission.

7. Le Bureau de la Commission a examiné le programme de travail provisoire figurant dans la décision 76/525 et pris en considération les questions additionnelles (demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale et « Régime commun des Nations Unies ») renvoyées à la Commission par l'Assemblée générale ainsi que la charge de travail attendue à la présente session. Le programme a été modifié en conséquence.

	<i>Dates d'examen approximatives</i>
Sixième Commission (organisation des travaux)	3 octobre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [112]	3, 4 et 6 octobre
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [74]	6 et 7 octobre
L'état de droit aux niveaux national et international [84]	7 et 10 octobre
Crimes contre l'humanité [78]	10 octobre
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [149]	11 octobre
Régime commun des Nations Unies [145]	11 octobre
Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite [73]	13 octobre
Demande(s) d'octroi du statut d'observateur (nouvelles questions)	13 octobre
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-cinquième session [75]	17 octobre
État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [81]	17 octobre
Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [82]	17 et 18 octobre
Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages [80]	19 octobre
Le droit des aquifères transfrontières [86]	19 octobre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [76]	20 octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-treizième session [77]	Du 25 au 28 octobre et du 1 ^{er} au 3 novembre
Protection diplomatique [79]	3 novembre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [83]	4 novembre
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [168]	7 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [169]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique [170]	10 novembre

	<i>Dates d'examen approximatives</i>
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties [171]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides [172]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial [173]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs [174]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale [175]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie [176]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique [177]	10 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du traité de coopération amazonienne [178]	10 novembre
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [124]	10 novembre
Planification des programmes [139]	18 novembre
Élection des bureaux des grandes commissions [5]	18 novembre
En réserve	14 octobre, 9 et 17 novembre

Création de groupes de travail et tenue de consultations

8. S'agissant du point 74 de l'ordre du jour, intitulé « Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies », l'Assemblée générale a, dans sa résolution [76/106](#), redit avoir décidé de poursuivre à sa soixante-dix-septième session, dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission, l'examen du rapport du Groupe d'experts juridiques, en particulier en ses aspects juridiques, en tenant compte des vues des États Membres et des informations fournies par le Secrétariat, et invité à cette fin les États Membres à faire des observations supplémentaires sur ce rapport, notamment en ce qui concernait la suite à lui donner. Il a été proposé de tenir deux séances à cet effet, les 11 et 20 octobre.

9. S'agissant du point 112 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », l'Assemblée générale a, dans sa résolution [76/121](#), décidé de recommander à la Sixième Commission de créer, à sa soixante-dix-septième session, un groupe de travail chargé d'achever l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international et l'examen de la question, inscrite à son ordre du jour par la résolution [54/110](#), de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau. Il a été proposé de tenir deux séances à cet effet, les 14 et 21 octobre.

10. S'agissant du point 85 de l'ordre du jour, intitulé « Portée et application du principe de compétence universelle », l'Assemblée générale a, dans sa résolution [76/118](#), réitéré sa décision de créer, à sa soixante-dix-septième session, un groupe de travail de la Sixième Commission pour poursuivre l'examen approfondi de la portée

et de l'application de la compétence universelle, afin que celui-ci examine la question « quels devraient être le rôle et le but de la compétence universelle » et fasse connaître ses observations à ce sujet. Il a été proposé de tenir deux séances à cet effet, les 14 et 21 octobre.

11. S'agissant du point 73 de l'ordre du jour, intitulé « Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite », l'Assemblée générale a, dans sa résolution 74/180, décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite » et, dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission, de poursuivre l'examen de la question d'une convention sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite en vue de prendre une décision ou toute autre mesure appropriée sur la base des articles. Il a été proposé de tenir trois séances à cet effet, les 18 et 31 octobre et le 7 novembre.

12. La date de l'examen des rapports des groupes de travail en séance plénière a été fixée au 10 novembre. De plus, il a été proposé de tenir des consultations sur le point 149 de l'ordre du jour, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », le 12 octobre.

13. Les services de conférence mis à la disposition de la Sixième Commission étant limités (voir par. 23), les éventuelles réunions des groupes de travail et consultations devront avoir lieu dans le cadre des séances de la Commission.

Interventions des délégations

14. La liste des orateurs et oratrices pour le débat consacré à tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission a été ouverte le vendredi 16 septembre 2022. Les délégations sont invitées à s'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers de la Sixième Commission sur le portail e-deleGATE.

15. Conformément à la résolution 72/313 de l'Assemblée générale, les délégations sont encouragées à appliquer le principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées et à s'abstenir d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé aux orateurs d'être attentifs à la vitesse à laquelle ils s'expriment, de manière à favoriser l'exactitude de l'interprétation. La durée des interventions sera limitée à sept minutes pour les déclarations faites au nom d'un État et à douze minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États, pour tous les points de l'ordre du jour hormis ceux concernant le rapport annuel de la Commission du droit international, pour lesquels seules les principales positions et vues seront exposées (les informations complémentaires et les précisions devant être communiquées par écrit à la Commission).

16. Conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

Projets de résolution

17. Le cas échéant, les projets de résolution présentés par un ou plusieurs pays doivent être soumis par voie électronique à l'aide du module eSponsorship de la Sixième Commission sur le portail e-deleGATE.

18. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, les coordonnateurs ou les principaux auteurs, selon le cas, des propositions de projets de résolution sont encouragés à

organiser au moins une consultation par proposition. Le Secrétariat fournira une assistance au besoin. Les consultations doivent être annoncées suffisamment à l'avance, y compris dans le *Journal des Nations Unies*, afin que des représentantes et représentants de tous les États Membres puissent y participer. Une fois les consultations terminées, la Sixième Commission a pour pratique de soumettre les propositions de projets de résolution à une procédure d'approbation tacite avant de les transmettre pour traitement et publication dans toutes les langues officielles sous forme de documents à distribution limitée (« L »).

19. Toute délégation souhaitant se porter coauteur d'une proposition de projet de résolution est encouragée à le faire par voie électronique en utilisant le module eSponsorship plutôt qu'au cours de la séance, sans préjudice de la possibilité qui lui est offerte de se joindre aux auteurs d'un projet au moment où la Commission se décidera sur celui-ci lors d'une séance plénière. Les délégations qui souhaitent se porter coauteurs d'un projet devraient le faire dans le cadre de la Sixième Commission ; en effet, une fois que la Commission a adopté une proposition de projet de résolution et qu'elle en a recommandé l'adoption par l'Assemblée générale, il n'est plus possible pour les États Membres de s'en porter coauteurs. Lorsque les propositions de projets de résolution sont présentées au nom du Bureau, les délégations n'ont pas la possibilité de s'en porter coauteurs.

20. Aux termes de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, « aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général ». Il est donc impératif que la Sixième Commission prévoie suffisamment de temps pour permettre au Secrétariat d'établir les prévisions de dépenses, et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner ces prévisions. La date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission ayant été fixée au 18 novembre (voir par. 6), les projets de résolution ayant des incidences financières devront être présentés à la Cinquième Commission au plus tard le 4 novembre, sauf lorsqu'ils concernent des questions qui seront examinées après cette date. À cet égard, les délégations devraient garder à l'esprit que, dans la plupart des cas, le Secrétaire général a besoin d'une période allant de 48 heures à quatre jours pour examiner les incidences des projets de résolution sur le budget-programme. En conséquence, la date limite pour arrêter et déposer le texte final de tous les projets de résolution dont les incidences budgétaires doivent être examinées, en vue de leur traitement, a été fixée au 11 novembre 2022.

21. Les coordonnateurs ou les principaux auteurs, selon le cas, des propositions de projets de résolution seront invités à présenter lesdits projets, qui auront été publiés sous forme de documents à distribution limitée (« L »). Ces présentations auront lieu lors de séances plénières et seront annoncées à l'avance, notamment dans le *Journal*.

22. À l'exception des projets de résolution présentés lors de la dernière séance de la partie principale de la session, le 18 novembre 2022, la Commission a pour pratique de se prononcer sur chaque projet de résolution à la séance plénière qui suit celle au cours de laquelle le projet de résolution a été présenté, ou à une date ultérieure. Si la Commission était amenée à se prononcer de manière anticipée sur des projets de résolution ou de décision, elle l'annoncerait à l'avance, notamment dans le *Journal* et sur son site Web. La Sixième Commission a pour pratique de s'efforcer d'adopter les projets de résolution sans les mettre aux voix.

Ressources de conférence disponibles

23. Les installations de conférence disponibles devraient permettre à la Commission de tenir entre trois et six séances plénières par semaine. Les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

24. Sauf indication contraire, les séances de la Commission (tenues en présentiel) se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle du Conseil de tutelle. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, les séances pourraient être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit atteint.

25. Des orientations et informations plus détaillées sur les modalités spéciales qui ont été mises en place pour que les réunions en présentiel puissent se tenir en toute sécurité seront communiquées séparément à toutes les délégations avant la session.
